

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

**Arrêté du 14 février 2022 fixant au titre de l'année 2022 le nombre de postes offerts au concours externe et au concours interne de recrutement de professeurs de sport**

NOR : MENH2204068A

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports en date du 14 février 2022, le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2022, aux concours externe et interne pour le recrutement de professeurs de sport est fixé à 55, ainsi qu'il suit :

- concours externe, option conseiller d'animation sportive : 36 ;
- concours interne, option conseiller d'animation sportive : 8 ;
- concours externe, option conseiller technique sportif :
  - badminton : 1 ;
  - boxe anglaise : 1 ;
  - escalade : 1 ;
  - handisport : 1 ;
  - karaté : 1 ;
  - sport adapté : 1 ;
  - sports de glace : 1 ;
  - taekwondo : 1 ;
  - tir : 1 ;
  - tir à l'arc : 1 ;
  - triathlon : 1 .